

Ref : CA2025/10

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2025

DÉLIBÉRATION RELATIF À LA PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC RÉFÉRENCÉ 24PA90001

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mars 2025, réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3,
Vu le code de la commande publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'endroit du président d'université,*

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE,**

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration décide d'approuver le marché passé par l'Université Bordeaux Montaigne sous la référence 24PA90001 et relatif au « Service de Sécurité Incendie et à Assistance à la Personne et Gardiennage », tel que portant sur un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum sur la durée totale du marché (4 ans) est de 1 200 000 euros H.T.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 14/03/2025

Membres présents	24
Membres représentés	12
Abstention (s)	9
Votants	27
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	14
Contre	13



Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

24 MARS 2025

Publié le:

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

24 MARS 2025